

Les accès en déchèterie

Le contrôle d'accès vise à mieux réguler les flux de déchets et à optimiser le fonctionnement des déchèteries, tout en garantissant un meilleur service aux usagers. 2024 a été une année d'expérimentation. En 2025, les entrées en déchèteries font l'objet d'un décompte.

Le nombre de passages inclus dans le forfait est de 18 ; au-delà chaque entrée supplémentaire sera facturée 15 €.

Par ailleurs, en cas de perte de badge, la fourniture et l'envoi d'une nouvelle carte de remplacement (perte, vol, dégradation, ...) sera facturée 15 €.

Pourquoi mettre en place le contrôle d'accès en déchèterie ?

Améliorer l'accueil des usagers

Réguler le nombre de véhicules, améliorer les temps d'attente à l'entrée des sites. Et ainsi permettre une meilleure disponibilité des agents d'accueil pour accompagner les usagers dans leur tri.

Améliorer les conditions de travail des agents d'accueil !

Les agents d'accueil des déchèteries sont confrontés à de très nombreuses incivilités de la part d'usagers. Or, leur mission consiste avant tout à s'assurer de la bonne valorisation des déchets sur place, de veiller à la sécurité des usagers et au bon fonctionnement des sites. Ainsi, ils pourront assurer pleinement leur rôle de conseil, tout en améliorant la qualité du tri.

Mieux identifier les particuliers des professionnels

Les déchèteries, en général réservées aux particuliers, acceptent les professionnels sous réserve de facturation.

Nous invitons les professionnels à se diriger vers les structures spécialisées et ainsi de bénéficier de la traçabilité dorénavant imposée par la loi pour leurs déchets.

Réserver l'accès aux habitants du territoire

L'accès des 9 déchèteries du SMICTOM est réservé et accessible aux usagers du territoire.

Responsabiliser les usagers

Réduisons le tonnage dans les déchèteries par la valorisation des déchets verts du jardin, le réemploi et le recyclage.

FEV. 2025 - LETTRE N° 26

La lettre
du Smictom
Centre Ouest



RÉDUIRE

TRIER

VALORISER

Des progrès significatifs pour l'environnement
et pour le SMICTOM en cette nouvelle année

PHOTO DE L'USINE DE TRAITEMENT DE GAËL



Le mot du Président



Nouvelle année, nouveaux défis...

Mise en place en 2014, et à l'heure d'un changement stratégique de la collecte des OM toutes les 2 semaines, la RI devient la **Redevance Déchets**.

Dans cette lettre info, vous trouverez toutes les précisions sur la nouvelle grille tarifaire votée en décembre et les modalités d'accès aux 9 déchèteries du territoire.

Le SMICTOM Centre-Ouest doit faire face, comme toutes les collectivités, aux fortes augmentations des charges et mises aux normes permanentes de ses installations auxquelles s'ajoute la taxe générale sur les activités polluantes (900 000 € en 2024), et à contrario, voit ses recettes (subventions, vente de matériaux...) baisser.

Vos élus et collaborateurs s'impliquent au quotidien pour trouver des pistes d'économie et mettre en place des actions visant un équilibre budgétaire acceptable.

Ensemble réduisons encore davantage notre production de déchets (ordures ménagères et déchets verts) par le compostage, la réduction des emballages, la réparation et le réemploi.

Ensemble partageons l'ambition de relever tous ces défis.

Hubert GUINARD

Président du Smictom Centre Ouest

Où met-on ce déchet ?

Les outils du peintre

Retrouvez dans les déchèteries l'affiche sur le règlement du tri des outils du peintre. Nous vous remercions de bien la respecter.

Plus d'infos sur les bons gestes de tri :
www.smictom-centreouest35.fr > Bien trier



Date à retenir

Évènement à venir pour le SMICTOM !

Venez célébrer les **50 ans du SMICTOM**, le **samedi 14 juin 2025**, dans la salle Théodore Botrel, à **Saint Méen-Le-Grand**.

Expositions, animations, conférences, participez à la fête des écogestes de **10h00 jusqu'à 17h00 !**



Les évolutions pour 2025

En ce début d'année, nous accueillons un nouveau directeur au SMICTOM.

«Habitant Saint-Méen-Le-Grand depuis plus de 20 ans, je suis très heureux de rejoindre l'équipe du SMICTOM CENTRE OUEST. Après des études supérieures consacrées en gestion, traitement et valorisation des déchets, depuis 1998, j'ai eu l'opportunité de travailler dans plusieurs domaines du déchet (déchets ménagers, industriels non dangereux et dangereux, métalliques, etc.) auprès d'acteurs du déchet dans différents services (exploitation, commercial, bureau d'études) en Bretagne, en France et à l'étranger. Ma personnalité et mes valeurs peuvent se résumer à travers celles du cyclisme que je pratique depuis l'adolescence et depuis 3 ans via une discipline en vogue, le Gravel : rigueur, constance, dépassement de soi, persévérance, goût de l'effort, respect des autres. Evasion, découverte et respect de la nature.»



SITUATION FINANCIÈRE

Pourquoi revoir la grille tarifaire ?

Au passage de la collecte des Ordures Ménagères toutes les 2 semaines (C05), des ajustements de la tarification de la Redevance Déchets sont nécessaires.

Après des années de fortes augmentations, notre situation financière se stabilise enfin, même si nos charges continuent d'augmenter.

Quelles sont les principales évolutions ?

La nouvelle grille a pour objectif de rééquilibrer les tarifs sur la base des volumes, d'inciter au respect des forfaits et, pour les professionnels, d'inciter au passage au C05.

Quelles économies avec le passage en C05 ?

Le passage en C05 engendre des gains limités, mais toute économie est bonne à prendre. Un exemple : toutes les tournées étaient organisées pour que la benne soit pleine en fin de tournée. Donc, si hier, nous faisons une tournée par semaine, aujourd'hui, nous devons en faire 2, une semaine sur 2. Cela fait toujours 4 tournées. Par contre, à chaque passage, nous collectons 2 fois plus de bacs, la collecte est densifiée. L'économie se situe là, et le bilan carbone s'en trouve amélioré car nous faisons moins de passages dans les rues.

Le passage en C05 est-il plus contraignant pour les usagers ?

Non, très peu de bacs verts étaient présentés toutes les semaines et concernaient majoritairement les collectifs. Des solutions existent en prenant un bac plus grand moyennant un nouveau forfait. Seule la crainte d'oublier de sortir son bac peut être ressentie. Mais là aussi, la majorité des usagers présente déjà son bac une fois par mois, depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri.

Votre facture sera désormais composée:

- D'une part fixe (abonnement + forfait) qui comprend :

Un forfait de 18 levées du bac d'ordures ménagères et leur traitement

26 levées possibles du bac emballages et le transport vers les centres de tri

La collecte du verre en colonnes d'apport volontaire, et leur expédition vers les usines de recyclage

Un forfait de 18 entrées en déchèterie

La collecte des vêtements

- D'une part variable correspondant :

Aux levées de bac d'ordures ménagères au-delà des 18 levées (12 pour les résidences secondaires)

Aux entrées supplémentaires en déchèterie au-delà des 18 entrées, chaque passage supplémentaire étant facturé 15€

Particuliers :

Collecte des déchets

Modèle de bac vert (en litres)	80 l *	120 l	180 l	240 l	340 l	660 l
Abonnement au service	70 €	70 €	70 €	70 €	70 €	70 €
Forfait incluant 18 levées	95 €	180 €	270 €	360 €	510 €	990 €
Facturation 2025 pour 18 levées	165 €	250 €	340 €	430 €	580 €	1 060 €
Tarif applicable par levée supplémentaire au-delà de 18 levées / an	4 €	6 €	9 €	12 €	17 €	33 €

* Bac 80l exclusivement réservé aux foyers d'une seule personne

Dépôts en déchèterie

Inclus dans la redevance déchets	
Abonnement au service	0€ **
Forfait incluant 18 passages	0€ **
Facturation 2025 pour 18 passages	0€ **
Tarif applicable par passage supplémentaire au-delà de 18 passages / an	15 €

** Inclus dans la redevance déchets

Résidences secondaires* :

Collecte des déchets

Modèle de bac vert (en litres)	120 l
Abonnement au service	70 €
Forfait incluant 12 levées	120 €
Facturation 2025 pour 12 levées	190 €
Tarif applicable par levée supplémentaire au-delà de 12 levées / an	6 €

* sur présentation de la Taxe d'Habitation 2023

Dépôts en déchèterie

Inclus dans la redevance déchets	
Abonnement au service	0€ **
Forfait incluant 18 passages	0€ **
Facturation 2025 pour 18 passages	0€ **
Tarif applicable par passage supplémentaire au-delà de 18 passages / an	15 €

** Inclus dans la redevance déchets

Professionnels :

Collecte des déchets

Modèle de bac vert (en litres)	120 l	240 l	340 l	660 l
Abonnement au service	60 €	60 €	60 €	60 €
Forfait incluant 26 levées	204 €	408 €	578 €	1 122 €
Facturation 2025 pour 26 levées	264 €	468 €	638 €	1 182 €
Tarif applicable par levée supplémentaire au-delà de 26 levées / an	6 €	12 €	17 €	33 €

Bac (s) secondaire(s)

Modèle de bac vert (en litres)	120 l	240 l	340 l	660 l
Abonnement au service	60 €	60 €	60 €	60 €
Facturation 2025	60 €	60 €	60 €	60 €
Tarif applicable par levée	6 €	12 €	17 €	33 €

L'acquisition des bacs verts est à la charge des professionnels.

Pour les collectes en C1 ou en C2, merci de contacter nos services.

Les tarifs pour les apports en déchèteries des professionnels sont consultables sur le site internet du SMICTOM.

Déménagement - Emménagement

Le forfait sera proraté dans le cas de déménagements/emménagements.

Attention aux bacs débordants



Afin d'éviter tout risque d'insalubrité et d'insécurité pour les agents de collecte, les bacs jaunes et verts doivent être présentés couvercle fermé.

Nous ne pouvons plus tolérer les bacs débordants, ils sont un obstacle à la bonne exécution des opérations de levage/vidage des bacs et accentuent l'envol des déchets.

Le travail des ripeurs est difficile mais essentiel à notre qualité de vie et à la propreté des communes. Alors respectons les consignes, et rendons leur mission moins pénible.

Si votre bac jaune est trop petit, il peut-être remplacé gratuitement, en prenant contact avec le Smictom CO.